

Compte rendu de la journée d'étude du 24 février 1986

Présence de la

par Alain CAMBIER
président de l'ABF
"les discothécaires"
et Laurence LANGUIN
secrétaire

L

Le 24 février 1986 se tenait à Boulogne Billancourt, dans l'auditorium du Conservatoire National de Région, une journée d'étude consa-

crée à la présence de la musique imprimée dans les bibliothèques de lecture publique. Cette journée, organisée par l'ABF "lecture publique" sous-section "les discothécaires", avait pour ambition de réunir des bibliothécaires venant d'horizons divers: ce pari a été tenu puisque le public nombreux (plus de cent professionnels) était composé de bibliothécaires-discothécaires travaillant en bibliothèques publiques, en conservatoires nationaux de région ou municipaux.

Alain Louvier, compositeur et Directeur du CNR de Boulogne, dans son discours d'ouverture, cernait bien l'esprit de cette journée:

"... La documentation est la pierre angulaire de la pédagogie musicale, si nous voulons former des musiciens cultivés et des amateurs alphabétisés sur le plan musical. Il faut ouvrir les bibliothèques musicales aux disciplines voisines de la musique, car la musique est à la fois un art et une science. Nous souhaitons que cette journée soit le lieu de cette prise de conscience."

La journée se scindait en deux grandes parties:

- l'édition musicale, sa diffusion et ses circuits de distribution,
- la gestion et les techniques de travail en bibliothèque concernant le traitement de la musique imprimée.

M. François Leduc, Président de la Chambre Syndicale des Editeurs de musique de France (la C.E.M.F. regroupe les 26 sociétés qui, en France, publient de la musique dite "classique" ou "sérieuse") évoquait l'histoire de l'édition musicale en France. Après cet

aperçu, il faisait la présentation économique des sociétés d'édition et explicitait leur mode de fonctionnement, de la création à la distribution.

En un deuxième temps, M. Leduc se faisait le représentant de M. Philippe Seiller, vice-président de la Chambre Syndicale de l'Édition Musicale (C.S.D.E.M.), qui elle, regroupe les 140 sociétés exerçant leur activité dans le domaine de la musique dite légère.

Les travaux de la matinée se sont terminés par une table-ronde consacrée à la distribution. M. Wuibout, de la Librairie Musicale de Paris, faisait part de l'expérience nouvelle en matière de distribution, d'une surface de vente en libre service entièrement spécialisée dans la musique imprimée, tant dans le domaine de la musique classique que dans celui des variétés.

M. Peyrotte, de la maison ARIOSO spécialisée dans les importations, suscitait une polémique en abordant le problème de la réédition à l'étranger sous forme de reprints d'œuvres tombées dans le domaine public.

M. Leguy, libraire à Tours, fondateur de la maison ARS MUSICAE, une librairie spécialisée dans le domaine musical, nous faisait partager sa passion pour la musique: le fonds de son magasin comporte environ 10000 livres sur la musique (en langues française et étrangères), soit 4/5ièmes des collections, 1/5ième étant consacré à la musique imprimée. M. Leguy nous rappelait avec insistance que, tant en Angleterre qu'en Allemagne ou aux USA, les bibliothèques publiques prêtent d'importants fonds musicaux.

L'après-midi, consacrée aux techniques de traitement documentaire, débutait par un exposé de Régine Bornefeld, bibliothécaire-discothécaire à Saint-Quentin en Yvelines et membre du groupe de travail de bibliothécaires

musique imprimée

dans les bibliothèques de lecture publique

français réunis sous le patronnage de l'AFNOR afin d'établir une norme française pour la description bibliographique de la musique imprimée, (les travaux de cette commission devraient être publiés à la fin de l'année 1986). Cette norme est utilisable seulement pour les éditions réalisées après 1850. Ensuite, un carrefour consacré aux cadres de classement réunissait Mme Maria Nieký, conservateur à la BPI (Bibliothèque Publique d'Information), Mme Marie-Noëlle Chailley, bibliothécaire du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, Mme Christianne Kriloff, bibliothécaire du Conservatoire National de Région de Lyon.

A la B.P.I., où tous les documents sont à consulter sur place, ce qui exclut a priori partitions et parties, la CDU est utilisée: elle est organisée de façon multi-media, et autorise un classement unique pour tous les documents. Le département musique compte actuellement 6000 livres sur la musique, 3500 partitions, 150 titres de périodiques et 13000 disques.

Intervenaient ensuite deux bibliothécaires, dont les établissements remplissent le même type de fonction.

Au CNSM de Lyon, la classification en usage à la bibliothèque-médiathèque est de type décimal et permet de classer de façon homogène tous les documents ayant trait à la musique, quel que soit le support: musique imprimée, écrits sur la musique, périodiques, enregistrements sonores, iconographie, vidéos, microformes, etc. Marie-Noëlle Chailley, par souci de rester compatible avec l'ensemble des bibliothèques publiques françaises pour les collections encyclopédiques qu'elle conserve également, propose une réorganisation de la classe 780, issue de la classification Dewey: cette réorganisa-

tion, inspirée directement de la classification Lionel Mac Colvin, en usage dans bon nombre de bibliothèques musicales publiques anglaises, utilise pour la musique imprimée les indices 780 à 782 (l'angle privilégié étant toujours celui de l'exécutant); pour les indices restant, 783 à 789, Mme Chailley est l'auteur d'un développement original qui permet de traiter les livres sur la musique.

Plaidant résolument l'homogénéisation des classifications et la coopération professionnelle entre bibliothèques spécialisées et discothèques publiques, elle a distribué un exemplaire de son cadre de classement aux participants.

Enfin, Christianne Kriloff présentait la classification de la musique imprimée en usage au Conservatoire National de Région de Lyon. Il s'agit d'une classification décimale créée empiriquement pour les besoins immédiats de la bibliothèque. Les cotes ont une parenté lointaine avec celles de la classification des disques de la Discothèque de France. Si le choix de ces cotes est contestable pour l'élaboration d'une norme future, le principe de classement fonctionnel bien et pourrait parfaitement être gardé et servir de base de travail. Ce classement privilégie l'exécutant et les partitions sont groupées par formations instrumentales, sauf les partitions de poche qui sont en ordre alphabétique de compositeurs. Christianne Kriloff terminait son intervention en insistant sur les différents types de fichiers permettant une autre approche du fonds.

La table ronde suivante regroupait des représentants de quelques bibliothèques municipales de prêt (Saint-Quentin en Yvelines, Colombes, Miramas, Bibliothèque Picpus de la Ville de Paris) qui ont fait part de leurs précaires expériences dans le domaine

de la musique imprimée. Les quelques intervenants, que les organisateurs avaient réussi à réunir, témoignaient de l'extraordinaire faiblesse des bibliothèques de lecture publique en France pour le prêt de la musique imprimée.

L'intervention de M. Philippe Russel, conservateur chargé de l'audiovisuel à la Bibliothèque de Mulhouse, tranchait nettement en nous présentant au contraire l'expérience originale d'une bibliothèque musicale publique particulièrement importante et dont la création fut envisagée par la ville de Mulhouse dès 1945. Un fonds important constitué à partir d'un fonds ancien provenant du Conservatoire (5000 partitions) auquel viennent s'ajouter des donations opérées par des chorales régionales et par des particuliers, des éditions monumentales constituent la section d'étude. Parallèlement, la discothèque gère en accès direct un fonds de partitions (classique et variétés).

La journée s'est terminée par une réunion de la sous-section "les discothécaires" où furent annoncées les activités à venir: participation au salon MUSICORA, réflexion sur la loi du 3/7/85...

DERNIERE NOUVELLE

Les actes de la journée feront l'objet d'une publication, où les communications seront reprises dans leur intégralité. Ce document sera mis en vente par l'ABF "les discothécaires" dans le courant du dernier trimestre de l'année 1986. Y figureront également la liste des participants et des informations bibliographiques complémentaires se rapportant au thème de chaque carrefour.